

FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE

<p>ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE) AU 31 JUILLET 2013</p>
--

1. Mobilisation des ressources

- Sur le mois de juillet 2013, les taxes parafiscales effectivement recouvrées se sont élevées à 1,9 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des recouvrements de taxes parafiscales à 21 milliards FCFA, soit 45% du montant budgétisé ;
- Au mois de juillet 2013, il a été reçu 18 milliards FCFA au titre de la dotation budgétaire versée par l'Etat, ce qui porte le cumul des sommes reçues à ce titre à un montant de 58 milliards FCFA, soit 97% du montant budgétisé ;
- La quote-part versée par SENELEC en juillet 2013 au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en combustible s'est élevée à 11,3 milliards FCFA, portant le cumul des versements reçus en 2013 à un montant de 52,9 milliards FCFA, soit 22% du montant budgétisé ;
- Au titre du prêt de 34 milliards, contracté par le FSE auprès de la Banque Atlantique Sénégal et entièrement rétrocédé à SENELEC, cette dernière a versé 1,1 milliard FCFA au FSE en juillet 2013. Entre janvier et juillet 2013, les versements reçus au titre du remboursement de ce prêt s'élèvent donc à 8,5 milliards FCFA, soit 62% du montant prévisionnel ;

2. Emploi des ressources

- Durant le mois de juillet 2013, le FSE a réglé, au titre de l'approvisionnement en combustible de SENELEC, 20,7 milliards de FCFA à la SAR. Ce qui porte à 109,2 milliards FCFA, le montant décaissé entre janvier et juillet 2013 pour la sécurisation de l'approvisionnement en combustible de SENELEC, soit 31% du montant budgétisé au titre de l'exercice ;
- Au titre de la convention de prêt signée entre la BOAD et l'Etat du Sénégal, avec le FSE comme agent d'exécution, le FSE a versé, à la BOAD, 8,2 milliards FCFA en règlement partiel de l'échéance de juin 2013;
- Les charges de fonctionnement du FSE, sur le mois de juillet, se sont élevées à 27,9 millions FCFA. Ce qui porte le cumul des charges de fonctionnement du FSE à 149,3 millions FCFA en 2013, soit 25% du montant budgétisé au titre de l'exercice.